

1976-1977 Rapport annuel

Affaires indiennes et du Nord

(c) Publié avec l'autorisation de l'hon. J. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1977
OS-3162-000-BB-A1
No de catalogue: R1-1977
ISBN:0-662-01437-5

Table des matières

Programme de Parcs Canada

Introduction

Parcs nationaux

Des parcs conçus pour les gens

Négociations fédérales-provinciales

Conférence des directeurs de parc

Bourses d'études de Parcs Canada

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région des Prairies

Région de l'Ouest

Conférence fédérale-provinciale sur les parcs

Parcs et lieux historiques nationaux

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région des Prairies

Région de l'Ouest

Accords au sujet de la récréation et de la Conservation

Utilisation des canaux

Parcs Canada et la communauté internationale

Convention pour le patrimoine mondial

Programme des Affaires indiennes et esquimaudes

Introduction Éducation

Affaires communautaires - administration locale

Logement

Promotion économique

Fonds de promotion économique des Indiens

Aide financière et technique

Réévaluation

Projets en cours

Services de prévention et de réadaptation
Gestion foncière et effectif des bandes
Orientations, recherche et évaluation

Division de la planification des orientations

Division de l'évaluation

Division de la recherche

Bureau des revendications des autochtones
Revendications globales

Nouveau-Québec

Yukon

Territoires du Nord-Ouest

Nouvelle-Écosse

Labrador

Colombie-Britannique

Revendications particulières

Programme des Affaires du Nord

Introduction

Développement social et culturel

Progrès économique Éducation

Formation et emploi

Gestion des ressources

Transports et communications

Pipelines du Nord

Environnement du Nord

Administration

Protection environnementale

Lutte contre les incendies de forêt

Recherches nordiques

Programme des Finances et de l'Administration

Bureaux régionaux

Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes (en millions de dollars) pour les années financières se terminant les 31 mars 1976 et 1977

Compte budgétaire	1975-1976	1976-1977	Augmentation (ou diminution)
Fonctionnement
Administration	20.4	21.2	0.8
Affaires indiennes et esquimaudes	370.1	445.9	75.8
Affaires du Nord	197.9	248.5	50.6
Parcs Canada	76.2	85.5	9.3
...	664.6	801.1	136.5
Immobilisations
Affaires indiennes et esquimaudes	89.1	109.0	19.9
Affaires du Nord	34.6	35.5	0.9
Parcs Canada	65.9	66.3	0.4
...	189.6	210.8	21.2
Dépenses budgétaires totales	854.2	1,011.9	157.7
Recettes*
Affaires indiennes et esquimaudes	0.2	0.2	0.0
Affaires du Nord	0.0	0.0	0.0
Parcs Canada	10.9	10.7	(0.2)
Recettes budgétaires totales	11.1	10.9	(0.2)
Dépenses budgétaires nettes	843.1	1,001.0	157.9
Compte non budgétaire
Prêts, investissements, avances, etc.
Affaires indiennes et esquimaudes	18.6	9.7	(8.9)
Affaires du Nord	19.0	(62.2)	(81.2)
Dépenses non budgétaires totales	37.6	(52.5)	(90.1)
Dépenses totales (brutes)	891.8	959.4	67.6

[*Les chiffres ne comprennent que les recettes faisant l'objet d'un crédit.

Indian and Eskimo Affairs Program

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Introduction

Au 31 décembre 1976, le nombre d'Indiens inscrits au Canada se chiffrait à 288 938, soit une augmentation nette de 6 172 par rapport à l'année civile précédente. Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes existe pour servir ces gens ainsi qu'environ 4 252 Inuit, dont la majorité vivent au Nouveau-Québec.

Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes vise à aider les Indiens et les Inuit à participer, par l'entremise de leurs conseils de bande et de leurs associations, aux prises de décision ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lignes directrices et de programmes destinés à les aider à réaliser leurs aspirations culturelles, économiques et sociales au sein de la société canadienne.

L'accent qui auparavant était mis sur le contrôle et la direction porte plutôt maintenant sur l'appui et les ressources nécessaires aux Indiens pour que ces derniers

puissent prendre davantage de décisions.

Un exemple de cette nouvelle orientation se retrouve dans le rapport technique sur le logement présenté au Ministre, en mai 1976, par le Groupe de travail conjoint de la Fraternité des Indiens du Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce rapport recommandait la mise sur pied d'un programme de logement qui utiliserait les ressources financières de la SCHL, du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration et du MEÉR, mais qui serait mis en oeuvre et administré par les Indiens eux-mêmes.

Au cours de l'année 1976-1977, l'administration de fonds plus importants d'immobilisations, d'exploitation et d'entretien a été transférée aux bandes indiennes pour la réalisation de programmes tels que l'entretien et l'aménagement des installations de la collectivité, les services sociaux, l'éducation et le placement. La nouvelle politique du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes est basée sur la consultation, la négociation et la coparticipation.

Éducation

Depuis 1973, le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes a particulièrement mis l'accent sur un contrôle accru de l'éducation par les autorités locales. Cette politique, qui reflète d'ailleurs la déclaration de principe présentée au gouvernement en 1972 par la Fraternité des Indiens du Canada, comporte pour les Indiens l'exercice d'une autorité parentale et d'un contrôle de l'éducation.

Soixante-deux bandes ou autorités éducatives indiennes administrent leurs propres écoles dans les réserves alors que nombre d'autres gèrent entièrement leur programme d'éducation. Plus de 200 bandes dirigent en partie le programme.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Le nombre de représentants des bandes indiennes a également augmenté au sein des conseils scolaires locaux des provinces, ce qui indique clairement que plus de la moitié de la population estudiantine indienne fréquente des écoles administrées par des commissions scolaires provinciales. Parmi les membres des commissions scolaires des diverses provinces, on compte maintenant environ 88 Indiens.

Le Ministère souhaite vivement que le nombre d'inscriptions s'accroisse et que les Indiens remportent de nombreux succès scolaires. En 1976-1977, les universités et les collèges de formation affiliés, accueillaient 3 577 étudiants indiens, y compris ceux qui suivaient des cours de formation professionnelle ainsi que ceux inscrits aux cours de sciences infirmières et de formation des enseignants.

A l'heure actuelle, 6 170 étudiants indiens suivent des cours de métiers postsecondaires, ce qui représente une augmentation nette de 1 058 par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'Indiens inscrits dans les écoles primaires et secondaires s'accroît à un rythme régulier d'environ 8 p. 100 par année. Les Indiens des écoles secondaires représentent maintenant 17 p. 100 de la population scolaire indienne par rapport à 7 p. 100 en 1960. Le nombre des élèves du primaire paraît augmenter plus lentement, mais le nombre d'inscriptions demeurera vraisemblablement constant pendant quelques années. En 1976-1977, les inscriptions dans les écoles primaires et secondaires fédérales s'élevaient à 33 187 et celles dans les écoles non fédérales, où les étudiants indiens bénéficient d'accords sur les frais de scolarité avec les provinces, étaient de 38 530, portant ainsi le total des écoliers indiens à 71 717.

Il est de la plus haute importance que l'éducation donnée aux Indiens les aide à préserver et à maintenir leur culture. Pour obtenir ce résultat, le Ministère appuie l'adoption de programmes d'enrichissement culturel, lesquels sont maintenant offerts dans la majorité des écoles fédérales et provinciales. A l'heure actuelle, environ 200 écoles fédérales et 50 écoles provinciales dispensent des cours où les langues indiennes sont utilisées comme véhicule d'enseignement ou encore constituent le sujet à l'étude.

Le Ministère offre également un soutien financier ou une autre forme d'aide aux centres culturels et éducatifs. Les programmes varient grandement selon les besoins du groupe aux points de vue culture et enseigne-

1	La FIC et le Ministère collaborent en vue d'améliorer les conditions de logement des Indiens.
2	Les centres culturels et éducatifs offrent aux autochtones une gamme variée d'activités culturelles.
3	L'épanouissement culturel ajoute une nouvelle dimension à l'éducation des Indiens et des Inuit.
4	L'étude des langues autochtones permet de préserver, chez les jeunes, les valeurs traditionnelles des Indiens.

ment. Ces centres ont participé à des projets de recherche linguistique et à l'élaboration de programmes d'étude dont certains sont maintenant en vigueur tandis que d'autres sont en voie d'élaboration.

Affaires communautaires-administration locale

Depuis plus de dix ans le Ministère a aidé les autochtones à acquérir la compétence nécessaire pour gérer les affaires locales de manière efficace.

Les bandes reçoivent, en vertu des programmes du Ministère, des fonds d'immobilisations et de fonctionnement pour des programmes tels que l'entretien et l'aménagement des installations de la collectivité, les services sociaux, les services de police et les loisirs.

Au cours de 1976-1977, les conseils d'Indiens et d'Inuit ont administré environ 147 millions de dollars en fonds publics et plus de 55 millions de dollars en fonds de bande dans le cadre de programmes d'administration locale, comparativement aux 120 millions de dollars en fonds publics et aux 20 millions de dollars en fonds de bande de l'an dernier.

Outre les fonds d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien, le Ministère fournit aux conseils de bande des fonds de financement de base. Ces fonds varient selon la population de la bande et servent entre autres à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de la bande, à payer les salaires du personnel de soutien, les services de conseillers professionnels ainsi que les émoluments et frais de déplacement du chef et des membres du conseil. Afin d'aider les bandes à assumer les frais d'administration des programmes, des fonds additionnels sont mis à leur disposition; le montant accordé est négocié pour chaque programme et activité.

La mise en place d'une administration locale se fait graduellement. Les bandes désireuses d'assumer la responsabilité de leurs propres affaires ont habituellement à procéder étape par étape. Le Ministère fournit au besoin des services de formation et de consultation en vue d'aider les membres de la collectivité à prendre conscience de l'ampleur et des répercussions des programmes qu'ils assument. Il est à noter que certains pouvoirs conférés au Ministre en vertu de la Loi sur les Indiens ne peuvent être transférés.

Logement

Les Inuit et les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves ou à l'extérieur bénéficient d'une aide au logement. Le Programme d'aide au logement à l'intérieur des réserves permet aux Indiens qui occupent un emploi permanent de recevoir, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des prêts dont le Ministre se porte garant.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Au cours de la période couvrant les six dernières années jusqu'à la fin de l'année financière se terminant en mars 1977, quelque 422 maisons ont été construites dans le cadre de ce programme et le Ministre a garanti des prêts pour un montant de 6 millions de dollars. De plus, 729 maisons ont été érigées grâce aux prêts pour projets et le Ministre s'est porté garant d'un montant de 10,4 millions de dollars.

Les Indiens qui vivent dans les réserves peuvent obtenir un logement par l'entremise du Programme de logement subventionné. Au cours des six dernières années, ce Programme a permis de construire près de 11 880 maisons et d'en rénover 8 500 autres. Une somme de 151 millions de dollars a été affectée à ce Programme.

Les Indiens qui vivent hors des réserves, qu'il s'agisse d'individus ou de familles, et qui peuvent donner la preuve d'un emploi permanent, sont admissibles à un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement, remboursable et de première hypothèque, et d'un prêt du Ministère, rémissible et de deuxième hypothèque. Depuis 1967, quelque 1 931 maisons ont été achetées dans le cadre de ce Programme, ce qui représente 15,3 millions de dollars d'emprunts en seconde hypothèque.

En mai 1976, le Groupe de travail conjoint de la Fraternité des Indiens du Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien présentait son rapport technique au ministre du MAINC. Ce rapport recommandait une politique de logement des Indiens qui utiliserait les sources de financement offertes par la Société centrale d'hypothèques et de logement et les ministères de la Main-d'oeuvre et de l'immigration et de l'Expansion économique régionale. Les ministères et organismes gouvernementaux concernés en sont venus à une entente en ce qui concerne leur participation respective et le Cabinet sera saisi de ce rapport au cours des premiers mois de l'année financière 1977-1978.

Promotion économique

Fonds de promotion économique des Indiens (F.P.É.I.)

La création du Fonds de promotion économique des Indiens (F.P.É.I.) a été un fait marquant dans l'histoire du progrès économique des Indiens. Le Fonds a permis de donner une base financière au Ministère qui avait pour mandat d'aider les Indiens à créer des emplois et des débouchés propres à leur assurer des revenus. On a fourni des capitaux aux entreprises indiennes et on a encouragé les Indiens en leur offrant la possibilité de se familiariser avec les problèmes de gestion et les problèmes techniques.

Il est important de noter que, dès la création du Fonds, les Indiens ont participé directement à l'élaboration et à la réalisation des programmes économiques.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Aide financière et technique

Au cours de l'année financière 1976-1977, le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes a approuvé 1 021 prêts représentant une valeur totale de \$17 094 982 et a garanti, en tout ou en partie, 51 prêts obtenus de sources privées de financement, pour une valeur totale de \$2 525 104.

Un crédit de 15 millions de dollars, prévu au budget de l'année financière en cours, a été consacré à des subventions et à des contributions. La Direction de la promotion économique a également fourni aux entreprises indiennes 588 subventions et contributions pour les coûts de mise de fonds, ce qui a représenté un montant de \$7 855 266. La Direction, par l'entremise du Fonds de promotion économique des Indiens, a aidé les Indiens à mettre sur pied de nouvelles entreprises en collaborant à la planification de ces dernières et en contribuant à l'apport d'autres services professionnels. Au total, 2 786 nouveaux emplois ont été créés en 1976-1977.

Au cours des six premières années d'existence de ce Fonds, l'embauche représenta environ 8 400 années-homme. Les crédits ont été affectés à des entreprises oeuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche, du piégeage, de la construction, de l'immobilier, de la fabrication, du transport, des communications et du commerce de gros et de détail.

Réévaluation

La création du F.P.É.I. en 1970 constituait une entreprise tout à fait nouvelle. L'expérience acquise jusqu'à maintenant a démontré que nombre de projets financés au cours des dernières années étaient trop ambitieux et que les Indiens n'étaient pas en mesure de s'en charger. Certaines entreprises indiennes de développement ont considéré et continuent de considérer le monde des affaires écrasant.

Il est essentiel de créer 45 000 emplois afin de permettre à la productivité de la main-d'oeuvre indienne de se rapprocher de la moyenne nationale. Pour ce faire, les méthodes d'expansion actuelles, qui ont tendance à imposer des techniques inadéquates aux agglomérations et aux hommes d'affaires indiens, devront être abandonnées. De telles méthodes, conçues à l'intention des agglomérations urbaines dont les ressources de soutien sont complexes, se sont révélées désastreuses pour les agglomérations indiennes. Afin de laisser aux entreprises indiennes le temps de prospérer et de profiter à leurs agglomérations, les coûts devront être couverts par des subventions leur permettant d'acquérir des aptitudes de gestion suffisantes et de prendre de l'expansion de façon à pouvoir faire partie du marché et à entrer en concurrence au même titre que les autres entreprises.

1	Quelque 45 000 emplois sont requis pour que le niveau d'emploi des Indiens atteigne la moyenne nationale.
2	L'agriculture tient encore une place importante dans la vie de nombreux Indiens.
3	Le perfectionnement dans les domaines techniques et administratifs permet aux Indiens de se tailler une place dans le monde économique.

Projets en cours

Les études menées récemment par le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes ont démontré que les deux tiers des fonds disponibles et une forte proportion des ressources humaines avaient été affectés au maintien de projets déjà établis qui exigent des changements fondamentaux dans leur structure et leur capitalisation ou qui, dans certains cas, doivent être abandonnés. Compte tenu des capitaux déjà investis, cette démarche pourrait se révéler coûteuse, mais elle le serait cependant beaucoup moins que le maintien d'entreprises qui n'ont aucune chance de rentabilité, et que la désillusion et le découragement qui s'ensuivraient chez les intéressés. Par la même occasion, le Programme fera une révision complète de son portefeuille relatif à l'expansion économique en vue de financer de nouveau et de restructurer certains projets qui ont des chances de réussite.

Au cours de l'année financière qui vient de se terminer, la Direction de la promotion économique a fait une analyse de tous les projets. Cette étude avait pour but de s'assurer que toutes les possibilités d'emploi ou de gain accessibles aux Indiens soient stables et en rapport avec leur mode et leur rythme de vie. Une telle planification, axée sur une stratégie socio-économique et non sur une action purement économique, sera réalisée au niveau des bandes indiennes, après consultation des divers groupes d'Indiens concernés.

Services de prévention et de réadaptation

Le Ministère accorde également une grande importance à la mise sur pied de services de prévention et de réadaptation. Ainsi, pour ce qui est de l'alcoolisme et de l'abus des drogues, des conseils consultatifs régionaux encouragent les collectivités et les groupes indiens à élaborer des projets appropriés. Les conseils régionaux présentent des recommandations au conseil consultatif national chargé de les étudier et de les approuver.

Gestion foncière et effectif des bandes

La Direction de la gestion foncière et de l'effectif des bandes administre les terres de la Couronne réservées à l'usage et au bénéfice des bandes indiennes et exerce les responsabilités du gouvernement en s'assurant du respect des obligations contractées en vertu des traités et autres ententes, dans tous les domaines ayant trait aux terres. La Direction doit également veiller au respect des responsabilités qui découlent de la Loi sur les Indiens dans le domaine de l'administration des terres indiennes. Le progrès économique des Indiens est possible grâce au transfert des droits sur les terres indiennes par le biais de baux ou de permis.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

C'est par l'entremise du Registraire, qui est chargé de faire respecter les obligations découlant des traités et de voir à ce qu'on s'acquitte des responsabilités en vertu de la Loi sur les Indiens, que la Direction de la gestion foncière et de l'effectif des bandes exerce les fonctions du gouvernement relatives à l'administration de l'effectif des bandes indiennes au Canada.

L'administration des ressources minières sur les terres indiennes ainsi que sur certaines terres cédées constitue une autre responsabilité de cette Direction, qui l'assume en aidant les Indiens à obtenir une participation maximale au secteur minier de l'économie nationale et à en retirer des bénéfices accrus.

La Direction agit principalement en vertu de la Loi sur les Indiens et de la Loi sur l'exploitation du pétrole et du gaz des réserves indiennes. Il existe cependant quatorze autres statuts (telles la Loi régissant l'adjudication des terres publiques et les lois ayant trait aux terres et aux ressources naturelles dans les diverses provinces et dans certains réserves) sur lesquels sont basées les activités de la Direction.

La Direction de la gestion foncière et de l'effectif des bandes administre quelque 6,3 millions d'acres de terres de réserves et plus de 15 millions d'acres de terres cédées. Il existe actuellement au Canada 568 bandes indiennes qui occupent 2 196 réserves et quelque 79 agglomérations.

La décentralisation des fonctions et des responsabilités de l'administration des terres, entreprise en 1974, s'est poursuivie activement au cours de l'année financière 1976-1977, comme le démontre le tableau publié à la page 42.

Depuis quelques années, il existe à Calgary, en Alberta, un bureau dont le rôle principal est de fournir conseil et assistance aux différents bureaux de l'administration centrale et régionale, aux autres organismes gouvernementaux ainsi qu'à l'industrie et aux Indiens, dans les domaines qui ont trait aux droits miniers, aux ressources naturelles et aux affaires indiennes. Ce bureau concentre principalement ses activités sur les questions touchant le pétrole et le gaz. Au début de l'année 1977, un autre bureau a été établi à Toronto dans le but d'offrir les mêmes services dans le domaine de l'industrie minière. L'administration des minerais sur les terres indiennes a pris une importance particulière au cours des dernières années. Les revenus découlant de l'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres indiennes se chiffrent à plus de 60 millions de dollars par année. On prévoit que les revenus découlant de l'exploitation minière connaîtront une hausse importante au cours des années à venir.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Les familles indiennes ont été encouragées à continuer l'administration des biens des membres décédés de leurs familles plutôt que de laisser cette tâche aux agents du Ministère. Dans ce but, la Direction a publié une brochure fournissant aux Indiens les renseignements nécessaires à la rédaction d'un testament et expliquant les dispositions de la Loi sur les Indiens concernant la disposition des biens d'un défunt. La Division de la gestion foncière, en collaboration avec la Division de la gestion de l'immobilier et des successions, a établi, au cours de l'année 1976-1977, un bureau du Registre et Dépôt pour les testaments des Indiens.

Au sein de la Division de l'effectif des bandes, la formation en vue du transfert, et le transfert des fonctions de l'administration de l'effectif des bandes ont été accélérés. On a toutefois gardé un registre central d'information sur l'effectif des bandes. On a également décentralisé dans les diverses régions certaines fonctions qui ne pouvaient être transférées aux bandes indiennes.

Orientations, recherche et évaluation

Au cours de l'année 1976-1977, la Direction de la planification et de la recherche en matière d'orientation a connu une transformation majeure et est devenue la Direction des orientations, de la recherche et de l'évaluation. En plus de l'élaboration des orientations, la Division a mis en place les mécanismes nécessaires à la recherche et à l'évaluation. En accord avec les principes du mode de relations entre les Indiens et le gouvernement, le mandat de la Direction des orientations, de la recherche et de l'évaluation, comporte: a) l'évaluation et l'élaboration d'une politique nationale; b) la préparation et l'appui du processus de négociation des revendications et c) l'évaluation des programmes existants ainsi que l'établissement de critères permettant l'évaluation de ces programmes.

Afin de lui permettre d'atteindre ses buts, la Direction a été subdivisée en trois divisions.

Division de la planification des orientations

La Division de la planification des orientations évalue et élabore une politique nationale qui permettra au Programme des Affaires indiennes et esquimaudes d'atteindre ses objectifs et de se conformer aux principes établis dans le mode de relations entre les Indiens et le gouvernement. Elle assure une liaison étroite avec les associations indiennes afin de leur apporter l'aide nécessaire à l'élaboration d'orientations relatives à la révision de la Loi sur les Indiens et à d'autres sujets. Elle apporte également son aide aux discussions tripartites entre les

gouvernements fédéral et provinciaux et les Indiens, aux négociations des revendications et à l'interprétation des droits dans les domaines de la pêche, de la chasse, du piégeage et des impôts, en plus de dispenser conseils et directives relativement aux programmes opérationnels du Ministère.

Division de l'évaluation

La Division de l'évaluation a été créée dans le but de doter le Ministère de mécanismes permettant de juger de l'efficacité des programmes, ce qui donne également l'occasion aux Indiens d'évaluer les répercussions de programmes particuliers. Les objectifs de cette Division sont a) d'entreprendre et de coordonner des programmes ainsi que de gérer les ressources de manière à permettre l'évaluation des programmes, b) de faciliter la prise de décisions, l'élaboration de programmes et d'orientations ainsi que l'attribution de la responsabilité en matière de gestion et finalement, c) de favoriser la réalisation d'objectifs à long terme et le développement de techniques et de méthodes d'évaluation à l'intention du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes, des bandes et des associations indiennes. Cette activité est non seulement destinée à évaluer les programmes existants, mais aussi à fournir les données nécessaires à l'élaboration de nouveaux programmes.

Division de la recherche

La Division de la recherche entreprend et poursuit des recherches sur la politique et l'élaboration des programmes, identifie et évalue les faits historiques, les mécanismes légaux importants et d'autres preuves d'engagements contractés par le gouvernement en vertu des traités ou d'autres ententes. Dans son rôle d'aide au processus de règlement des revendications foncières, la Division de la recherche constitue la source de financement du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes en ce qui concerne les négociations des revendications. Elle participe également à la révision de la Loi sur les Indiens en mettant des fonds à la disposition du Comité de la F.I.C. pour la révision de la Loi sur les Indiens et en fournissant également les services de consultation, de liaison et de recherche, par l'entremise de son Service de références et de son Centre de recherches historiques et d'étude des traités.

1	Jeux et sports indiens traditionnels sont à l'honneur lors des festivals et pow-wow annuels.
2	Les techniques artisanales et artistiques d'antan sont aujourd'hui génératrices d'emplois rémunérateurs.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Dépenses 1976-1977

Dépenses de fonctionnement	En millions de \$
Affaires communautaires	160.6
Éducation	196.6
Administration*	36.8
Recherches et liaison (Consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	11.3
Promotion économique	37.8
Programme de création d'emplois pour les bandes	0.3
Dépenses totales d'exploitation	443.4
Immobilisations	...
Affaires communautaires	68.9
Éducation	29.3
Administration	3.5
Promotion économique	6.7
Programme de création d'emplois pour les bandes	0.7
Dépenses totales d'immobilisations	109.1
Dépenses totales par programme	...
Affaires communautaires	229.5
Éducation	225.9
Administration	40.3
Recherches et liaison (Consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	11.3
Promotion économique	44.5
Programme de création d'emplois pour les bandes	1.0
Dépenses totales pour les programmes	552.5

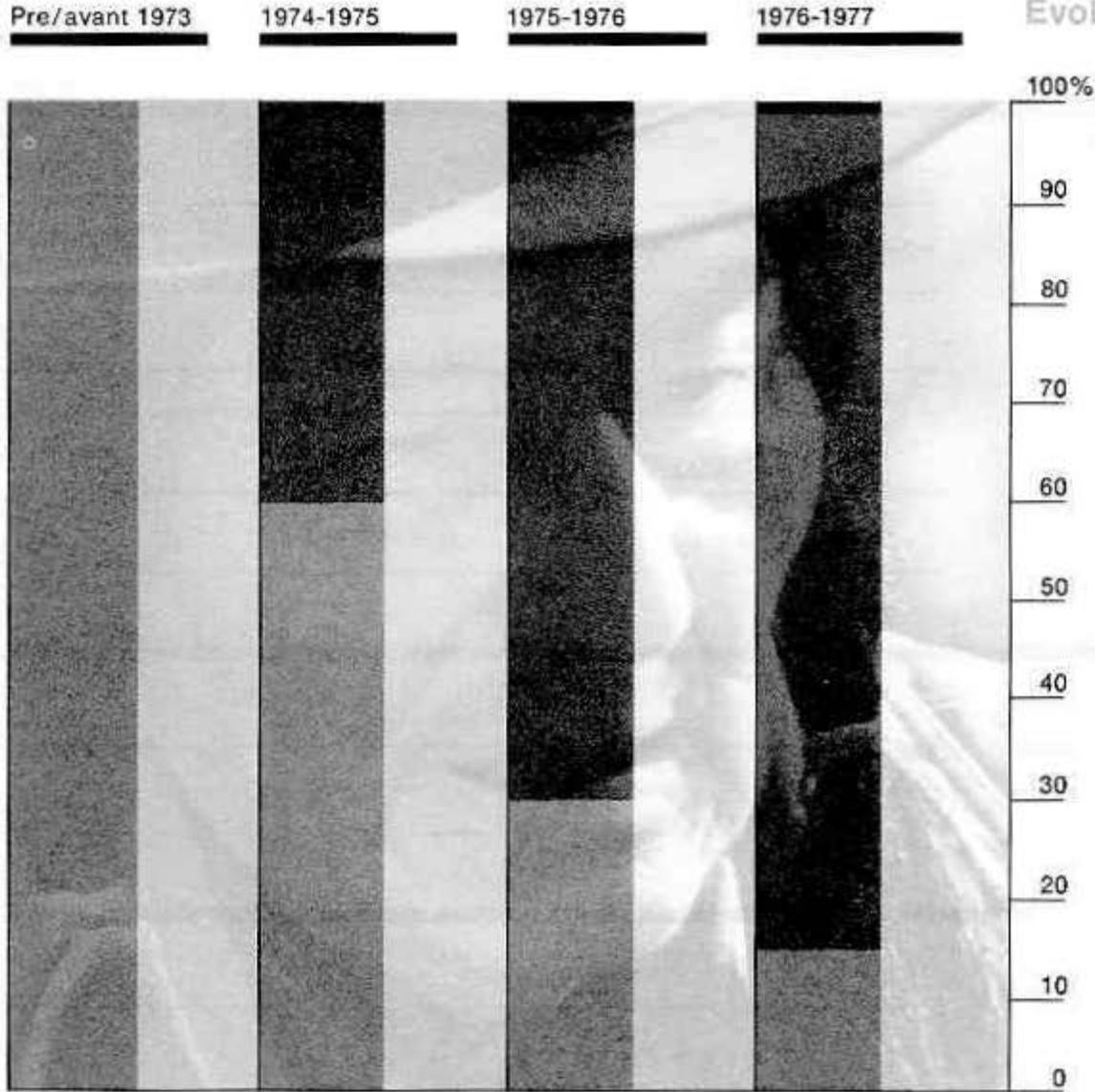
[*Comprend le paiement de rentes et de pensions diverses aux Indiens.]

Promotion économique

État du compte de promotion économique des Indiens	...
Montant total autorisé	\$70,000,000
Nombre de prêts approuvés	1,021
Montant total des prêts approuvés	\$17,094,982
Total des montants avancés	\$17,866,697
Remboursements pendant l'année	\$10,860,020
Montant à recouvrer au 31 mars 1977	\$54,525,243
Prêts garantis	...
Nombre	51
Total des garanties	\$ 2,525,104
Subventions et contributions	...
Nombre des subventions et des contributions approuvées	558
Total des montants approuvés	\$ 7,855,266
Embauche	...
Emplois créés	2,786

Administration des terres

Progress of Decentralization* Évolution de la décentralisation



- Band
Bandes
- Region
Régions
- Headquarters
Administration centrale

*Property and Estates Management
*Gestion de l'immobilier et des successions

Bureau des revendications des autochtones

Le 8 août 1973, le gouvernement fédéral annonçait sa politique sur les revendications des Indiens et des Inuit. Tout d'abord, cette politique réaffirmait l'engagement du gouvernement à respecter toutes les obligations légales prises à l'égard des Indiens. Le gouvernement continuerait donc à reconnaître les griefs que les Indiens pourraient avoir contre sa façon d'administrer les terres indiennes et les autres biens accordés en vertu des lois et règlements divers sur les Indiens, ou au sujet du respect et de l'interprétation des traités, des ententes ou des proclamations touchant les Indiens ou les réserves. Ces griefs sont en général formulés dans des régions où des traités ou des ententes officielles ont été conclus avec le gouvernement ou encore dans lesquelles des réserves ont été établies. Les revendications qui découlent de ces griefs s'appellent «revendications particulières.»

Cette politique reconnaissait aussi officiellement, pour la première fois, l'existence de droits autochtones dans les régions du Canada où ces droits n'avaient pas été annulés par un traité ou supprimés par une loi (le Nouveau-Québec, le Yukon et une grande partie de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest). Ces droits appelés parfois «droits aborigènes» ou «droits autochtones», n'ont jamais été clairement définis dans les lois canadiennes, mais ils se rapportent à l'utilisation et à l'occupation premières et traditionnelles des terres par les autochtones de ces régions.

La politique de 1973 reconnaissait que l'occupation des terres dans ces régions par des non-autochtones n'avait pas tenu compte de ces droits, n'avait pas apporté aux autochtones une indemnisation pour la perte graduelle de ces régions et n'avait jamais permis aux autochtones de bénéficier des avantages que l'installation des non-autochtones avait pu apporter. La politique affirmait que les revendications des autochtones à ce sujet devaient être réglées par voie de négociations entre les gouvernements et les groupes autochtones en cause. Ces revendications s'appellent «revendications globales».

Comme le souligne la politique de 1973, le règlement des revendications globales doit contribuer à l'épanouissement culturel ainsi qu'au développement social et économique des intéressés; on y propose en outre la négociation comme moyen le plus sûr d'en arriver à un règlement.

Un des premiers objectifs du processus de négociations est de traduire les droits des autochtones en avantages durables et concrets dans le contexte de la société contemporaine. Le règlement de revendications peut comporter de nombreux éléments, tels que des terres, de l'argent, des droits de chasse, de pêche et de piégeage, le partage des recettes de l'exploitation des ressources et la participation des autochtones aux organisations locales et régionales. Le règlement final a pour

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

objet de reconnaître juridiquement ces avantages pour en assurer la permanence et leur donner force de loi.

Le Bureau des revendications des autochtones, mis sur pied au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1974, représente le gouvernement fédéral dans les négociations des revendications particulières et globales avec les groupes autochtones et a pour tâche de proposer des lignes directrices sur l'orientation des revendications et la conduite des négociations.

En outre, un Comité mixte formé des ministres du Cabinet et des dirigeants de la Fraternité des Indiens du Canada (F.I.C.) a consenti, en décembre 1975, à étudier à fond le processus de revendication des Indiens et à examiner d'autres façons de traiter les revendications particulières, soit le jugement et l'arbitrage, ainsi que la poursuite en justice et les négociations. Au cours de 1975, on a créé également un Sous-comité mixte des droits et des revendications des Indiens, présidé actuellement par l'honorable A. J. MacEachen. Ce Sous-comité compte parmi ses membres le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de la Justice et trois représentants de la F.I.C. Une Commission des droits des Indiens relevant de ce Sous-comité a été mise sur pied et deux commissaires des droits des Indiens ont été choisis pour représenter les Prairies et l'Ontario.

Entre 1970 et mars 1977, le gouvernement fédéral a accordé environ 8,2 millions de dollars sous forme de prêts et de contributions aux groupes autochtones pour leur permettre de faire des recherches sur les traités et sur les droits afin d'appuyer leurs revendications particulières. En outre, plus de 14 millions de dollars ont été consacrés à l'élaboration et à la négociation des revendications globales.

Revendications globales

Nouveau-Québec

La Convention de la baie James et du Nord québécois a été signée le 11 novembre 1975 par le gouvernement fédéral, la province de Québec, le Grand conseil des Cris (du Québec) et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec. Il s'agissait du premier règlement de revendications globales au Canada. En plus d'accorder une indemnisation foncière et financière, la Convention offre aux quelque 10 700 Cris et Inuit intéressés des avantages sociaux et économiques concrets, des droits de chasse, de pêche et de piégeage, le contrôle de l'éducation, une importante participation à l'administration locale et régionale et la protection de leur environnement.

1	Les négociations se poursuivent avec les représentants du Northern Flood Committee, discutant ici avec M. Leon Mitchell, à gauche, au sujet d'une indemnisation pour les effets nuisibles que le projet hydroélectrique de la rivière Churchill au Manitoba a eus sur les terres des réserves indiennes.
2	Les discussions du Conseil de planification du Yukon ont établi de solides bases pour en arriver à un accord de principe.
3	Les Naskapis de Shefferville espèrent que la Convention du Nord-Est québécois entre les gouvernements du Québec et du Canada permettra de régler bientôt leur revendication.
4	Le 25 octobre 1976, la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest présentait sa revendication au ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Warren Allmand.

La Convention doit entrer définitivement en vigueur au moment de la promulgation à cet effet des lois parallèles fédérales et provinciales. Les lois provinciales, soit les projets de loi 32 et 40, ont été adoptées le 30 juin 1976. Le projet de loi fédéral C-9 a été présenté au Parlement le 21 octobre 1976, est passé en deuxième lecture le 7 décembre et a, par la suite, été remis au Comité parlementaire permanent des Affaires indiennes.

Même si la Convention ne doit entrer en vigueur qu'au moment de la promulgation, des discussions sur la mise en oeuvre des modalités de l'entente ont eu lieu depuis la signature et les mesures de transition prescrites ont été mises en application. Les deux premiers paiements d'indemnisation ont été faits par le Québec et le Canada aux institutions financières chargées de garder ces sommes en fiducie au nom des Cris et des Inuit jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention et la création d'institutions juridiques autochtones. Le premier paiement de 20 millions de dollars (dont \$8 733 400 versés par le gouvernement fédéral) a été fait le 31 mars 1976 et le second, de 16 millions de dollars (dont \$6 986 720 versés par le gouvernement fédéral), le 1er janvier 1977. Au cours de 1976-1977, une Commission d'inscription, formée de représentants de toutes les parties signataires de la Convention, a entrepris d'établir une liste officielle de tous les bénéficiaires. La Régie de la sécurité du revenu des Cris a été instituée par le gouvernement provincial en août 1976 pour remplir les fonctions ayant trait au Programme de sécurité du revenu relatif aux chasseurs et piégeurs cris. Le Comité conjoint sur la chasse, la pêche et le piégeage a poursuivi ses travaux de mise en oeuvre du régime de chasse, de pêche et de piégeage prévu par la Convention. Un groupe de travail formé de représentants du gouvernement fédéral et du Grand conseil des Cris a tenu une série de réunions en vue d'établir les modalités du projet de loi spécial visant les terres de la catégorie 1 (a). D'autres groupes de travail s'occupent de la mise en application des autres aspects de la Convention, soit l'éducation, les services sociaux et les services de santé, le progrès économique et l'environnement.

En conformité avec sa politique sur les revendications, le gouvernement fédéral s'est dit disposé à rencontrer d'autres groupes autochtones qui ne sont pas signataires de la Convention, mais qui ont des intérêts dans certaines régions visées par celle-ci. Ainsi, le gouvernement a engagé des négociations avec les Naskapis de Schefferville et les choses vont bon train.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Yukon

Le Conseil des Indiens du Yukon (C.I.Y.) et le gouvernement fédéral ont poursuivi leurs négociations. Le 19 octobre 1976, le gouvernement fédéral a nommé M. J. K. Naysmith, du Bureau des revendications des autochtones, représentant spécial chargé de négocier les revendications des Indiens du Yukon en collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux intéressés.

A Whitehorse, entre le 18 et le 28 janvier 1977, les représentants du C.I.Y., du gouvernement fédéral et de l'administration territoriale ont décidé d'adopter un mode de planification conjointe en vue de régler les revendications des autochtones du Yukon. Par conséquent, un Conseil de planification nouvellement créé a été chargé de veiller à la bonne marche des négociations et remplace ainsi le premier groupe de négociateurs. Ce Conseil est formé du président du C.I.Y., M. Daniel Johnson, du commissaire du Yukon, M. Arthur Pearson, et du représentant fédéral des revendications, M. Naysmith. En plus du Conseil de planification, des groupes de travail composés de représentants nommés par chaque membre du conseil ont été mis sur pied. Des réunions publiques ont servi à informer la population du progrès des discussions sur les revendications.

Les négociations officielles ont commencé au début de février, lorsque le Conseil de planification a déposé son premier document sur le processus de planification conjointe. En mars, le Conseil a présenté un deuxième document décrivant les buts et objectifs des Indiens du Yukon, puis un troisième sur les critères d'admissibilité. Il a également commencé à élaborer un quatrième document (un modèle de règlement) exposant les aspirations des Indiens du Yukon et les moyens qu'ils envisagent pour atteindre leurs objectifs.

Territoires du Nord-Ouest

Le 25 octobre 1976, la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest a officiellement présenté sa revendication au ministre des Affaires indiennes. Au cours des mois suivants, des discussions ont eu lieu entre les représentants de la Fraternité, du gouvernement fédéral et de l'administration territoriale.

L'Association des Métis des T.N.-O. a décidé de présenter une revendication distincte et a reçu un prêt provisoire du gouvernement fédéral pour effectuer des travaux dans ce sens. La revendication officielle de cette Association doit être présentée plus tard au cours de 1977.

La question des revendications des autochtones des T.N.-O. a également été soulevée au cours de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie qui, le 15

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

octobre 1976, terminait deux années et demie d'audiences dans le but de déterminer les répercussions sociales, environnementales et économiques du gazoduc projeté dans le Nord, ainsi que les modalités de construction, si jamais le projet était accepté. Le gouvernement fédéral a accordé une aide financière de 1¼ million de dollars aux groupes autochtones pour leur permettre de présenter des mémoires devant l'Enquête.

En septembre 1976, l'Inuit Tapirisat du Canada a retiré son projet de revendication présenté au gouvernement fédéral en février 1976 et visant l'établissement d'un territoire «nunavut» distinct, afin d'y apporter des modifications. L'I.T.C. a par la suite mis sur pied une commission des revendications foncières dans les Territoires du Nord-Ouest entièrement chargée de négocier les revendications de l'I.T.C.

Le 14 décembre 1976, le Comité d'étude des droits des autochtones (C.É.D.A.) a annoncé qu'il élaborerait son propre projet de revendication (distinct de celui de l'I.T.C.) en raison de possibilités d'exploitation touchant directement l'Arctique de l'Ouest. Le gouvernement fédéral et l'I.T.C. ont approuvé cette décision et les mesures nécessaires ont été prises pour assurer le financement séparé de ces deux organisations. Les revendications du Comité doivent être présentées au printemps 1977.

Nouvelle-Écosse

L'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse a poursuivi ses travaux de recherches archéologiques, anthropologiques, historiques et juridiques pour préparer la présentation de ses revendications. La présentation officielle d'une revendication fondée sur le droit des autochtones doit être faite au Ministre en avril 1977.

Labrador

Le 4 mars 1977, l'Association des Inuit du Labrador a présenté au Ministre une revendication foncière au nom des 2 500 Inuit et autres autochtones établis dans cette partie septentrionale du Labrador. Le gouvernement fédéral étudie cette revendication. L'Association des Innu Naskapis et Montagnais, qui représente les Indiens du Labrador, doit également soumettre ses revendications au gouvernement plus tard au cours de l'année.

Colombie-Britannique

Le Conseil tribal nishga a présenté un premier énoncé de ses revendications aux gouvernements fédéral et provincial le 27 avril 1976. Au cours d'une réunion fédérale-provinciale, tenue le 25 novembre 1976, le ministre du Travail de la C.-B. et le ministre des Affaires indiennes ont convenu de répondre conjointement à la demande des Nishgas. La réponse du gouvernement fédéral a été transmise au gouvernement provincial le 26 février 1977. Le gouvernement de la C.-B. a déclaré qu'il prendrait en considération toute autre revendication actuelle ou future uniquement lorsqu'il aurait fait suffisamment de progrès dans les négociations des revendications des Nishgas.

Revendication particulières

En Saskatchewan, on a réglé la revendication de la bande de Canoe Lake. Cette dernière se plaignait que même si elle était signataire du Traité no 10, on ne lui avait accordé, pendant plusieurs années, que la quantité de munitions prévue dans le Traité no 6. La bande a accepté \$4 366.17 en guise de règlement de ce droit non reconnu.

La Fédération des Indiens de la Saskatchewan, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se sont entendus sur les principes fondamentaux voulant que soient réglés les litiges sur les droits fonciers non reconnus, mais prévus par les traités signés avec cette province.

Les discussions et les négociations ont été poursuivies avec les bandes indiennes touchées et une entente est prévue pour la fin de 1977. D'autres discussions pourraient être entamées avec les gouvernements de l'Alberta et du Manitoba pour régler la question des droits fonciers accordés en vertu des traités signés par ces provinces.

Au Manitoba, les discussions se sont poursuivies entre le Northern Flood Committee et les gouvernements fédéral et provincial au sujet de l'indemnisation de cinq bandes indiennes du nord du Manitoba, représentées par ce comité, pour les effets nuisibles qu'ont eus sur leurs agglomérations le règlement manitobain sur le lac Winnipeg et le projet de dérivation du cours de la rivière Churchill.

1	Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA).
2	Inuit Tapirisat du Canada (ITC).
3	Conseil des Indiens du Yukon (CIY).
4	Fraternité des Indiens des T.N.-O.
5	Association des Métis des T.N.-O.
6	Association des Inuit du Labrador (AIL).
7	Association Naskapi Montagnais Innu.
8	Conseil tribal Nishga.
9	Grand Conseil des Cris du Québec (GCCQ).
10	Association des Inuit du Nouveau-Québec (AINQ).



Les zones indiquées sur cette carte ne représentent que les limites approximatives des territoires revendiqués par les diverses associations autochtones. Les points réels des accords définitifs à conclure, y comprise la question des terres, continueront de faire l'objet de discussions et de négociations entre les parties en cause en vue d'un règlement définitif.

En Alberta, une revendication présentée par la bande Enoch, près d'Edmonton, qui conteste la cession et la vente, en 1908, de 6 300 acres de terres de la réserve doit être instruite vers la fin de 1977, afin que les tribunaux décident de sa validité. Plusieurs autres bandes ont également présenté des conclusions en matière de dommages-intérêts devant la Cour fédérale du Canada pour contester, entre autres, la cession des terres de leurs réserves.

En Ontario, la bande indienne Temagami a avisé le gouvernement fédéral en 1973 qu'elle revendiquerait 4 000 milles carrés dans la région du lac Temagami et a, par la suite, déposé des cautionnements sur ces terres de la Couronne non arpentées et administrées par la province. En janvier 1977, une décision du Directeur des titres du gouvernement provincial a mis fin à plusieurs cautionnements. La bande en a appelé de cette décision et les procédures d'appel doivent reprendre plus tard ans l'année. Les négociations ont continué avec les Mohawks de la baie de Quinte au sujet de l'achat de terres destinées à remplacer les 200 acres de terres de la réserve cédées et louées à long terme.

Dans les Maritimes, les négociations ont été poursuivies avec les Indiens de la bande de Wagmatcook (Middle River) en Nouvelle-Écosse. Cette dernière déclare que les terres de sa réserve ont été illégalement cédées par le Canada. A Big Cove, au Nouveau-Brunswick, la bande indienne de l'endroit affirme que ses droits sur 400 acres de terres n'ont jamais été abandonnés et les négociations se poursuivent. Le Ministère espère en arriver à un règlement fondé sur une indemnisation monétaire ou sur le remplacement de ces terres.

En Colombie-Britannique, les revendications particulières ont porté principalement sur la question des terres qui ont été reprises par suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête de 1912-1916. Les représentants des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les membres du Indian Cut-Off Lands Committee de la C.-B., se sont encore réunis à maintes reprises afin de déterminer les responsabilités de chacun au cours des négociations qui devraient aboutir à un règlement pour les 23 bandes indiennes en cause.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Introduction

Le défi de l'élaboration d'une politique nationale sur le Nord consiste à régler l'exploitation de façon à ne pas détruire l'équilibre fragile de l'environnement naturel et le mode de vie des habitants de cette région.

Pour relever ce défi, des lignes directrices fédérales ont été élaborées en vue de stimuler et de consolider les programmes axés sur le bien-être de la population, de telle sorte que les résidents du Nord, en particulier, aient vraiment leur mot à dire dans l'évolution sociale et économique de leur région et qu'ils soient plus en mesure de s'y adapter.

Les programmes du Nord mettent l'accent sur la consultation des groupes autochtones au sujet de l'emploi des autochtones et des avantages économiques qu'ils peuvent obtenir, ce qui comprend notamment les possibilités d'avancement professionnel offertes grâce à la formation donnée par le gouvernement et l'industrie. Ces programmes s'appliquent également à la protection des valeurs culturelles.

L'objectif du Ministère est d'abord et avant tout d'assurer des chances égales à tous les habitants du Nord par des moyens qui soient compatibles avec leur mentalité et leurs aspirations. Cet objectif traduit aussi un souci certain de l'environnement et s'intègre à l'expansion sociale et économique. Le gouvernement considère également l'exploitation des ressources comme un moyen de renforcer l'économie des deux territoires, tout en favorisant leur autosuffisance et en augmentant leur apport à l'économie nationale.

Pour protéger les régions du Nord, le gouvernement a publié des lignes directrices visant à aider l'industrie pétrolière à élaborer des projets de construction d'oléoducs et de gazoducs dans ces régions. Établies au début des années 70, ces nouvelles lignes directrices englobaient la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution, la participation et le contenu canadiens, la formation et l'emploi des habitants du Nord.

Depuis que cette politique fondamentale sur le Nord a été adoptée en 1972, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes en vue de la mettre en oeuvre. Le Ministère a continué d'accorder aux organisations indiennes, inuit et métisses du Nord, une aide financière considérable pour leur permettre de se mieux préparer à des échanges de renseignements et d'idées avec leurs propres membres et les diverses administrations. Ces organisations ont également reçu de l'aide pour mieux étudier et approfondir la question des revendications foncières. Les groupes autochtones du Nord peuvent ainsi exercer une plus grande influence sur l'évolution politique, sociale et économique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement, d'importants progrès ont été réalisés en vue de protéger l'environnement, tout en faisant participer les résidents du Nord à ce processus. Le Règlement sur l'utilisation des terres, par exemple, s'applique maintenant aux régions de l'Arctique de l'Est et des mesures ont été prises pour décentraliser l'activité des comités consultatifs sur l'utilisation des terres. Ces comités consultent activement les résidents des agglomérations, les autres groupes intéressés et les particuliers qui risquent d'être le plus touchés par l'application de ce Règlement. De la même manière, la Loi sur les eaux intérieures du Nord a été la première loi au Canada à exiger automatiquement la tenue d'audiences publiques pour chaque demande de licence.

C'est toutefois dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière et dans celui de la construction de pipelines, que le besoin d'un sain équilibre entre les priorités des habitants et de l'environnement, dans le contexte de l'exploitation des ressources, est le plus pressant et que les problèmes sont en même temps les plus complexes.

Développement social et culturel

La Commission de la langue inuit a créé un nouvel alphabet inuit dont l'orthographe est fondée sur des caractères syllabiques et des lettres romaines bien connus. A cause de ce changement, une sphère imprimante récente de machine à écrire en caractères syllabiques devra donc être modifiée.

En collaboration avec l'Office national du film et le Secrétariat d'État, qui ont offert des services techniques, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accordé une aide financière aux cinéastes inuit, ainsi qu'à certains groupes tels que la Nunatsiakmiut Communications Society de Frobisher Bay. Tous ont réalisé des films à l'intention du public.

Les personnes, groupes et organisations inuit ayant besoin d'aide pour préserver leur identité culturelle dans le cadre de la société canadienne ont reçu des subventions. Des artistes inuit ont été encouragés à assister aux expositions de leurs oeuvres, à se documenter pour la rédaction de livres et à participer à des conférences d'échanges culturels.

Au cours de l'année, la Caisse de prêts aux Esquimaux a été portée à 5,3 millions de dollars. Un total de 83 prêts d'une valeur de \$1 220 383 ont été accordés aux Inuit. En outre, \$689 713 ont été versés pour le progrès économique.

Étant donné la forte demande de fonds à la Caisse de prêts aux Esquimaux, et pour encourager la participation des banques à la croissance économique du Nord, le gouvernement a offert une garantie de près de 3 millions de dollars sur les prêts de capital d'exploitation accordés par les banques à des organisations telles que l'Inuit Development Corporation, la Canadian Arctic Cooperative Federation et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

Progrès économique

Au cours de 1976-1977, quelque 27 prêts s'élevant au total à \$796 800 ont été accordés par l'entremise de la Caisse de prêts aux petites entreprises. Au Yukon, dix prêts s'élevant à \$225 800 ont été accordés par comparaison à 17 prêts d'une valeur de \$570 000 dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette année, le programme a été transformé de façon importante. En effet, le Conseil du Trésor a approuvé le transfert à l'administration des Territoires du Nord-Ouest de cette partie de la caisse qui lui revenait, afin de mieux répondre aux besoins des hommes d'affaires du Nord. Ainsi, des prêts de \$100 000 sont maintenant accordés (la limite étant autrefois de \$50 000), la période de remboursement a été prolongée de dix à quinze ans et les prêts sont accordés aux hommes d'affaires qui désirent obtenir un capital d'exploitation et des garanties.

Un examen détaillé des coopératives du Nord a démontré qu'elles contribuaient énormément à la promotion économique et sociale des habitants du Nord, mais qu'elles étaient toutes aux prises avec des problèmes de capital d'exploitation et d'administration. C'est pourquoi un programme quinquennal d'expansion de plusieurs millions de dollars a été mis en oeuvre, afin d'offrir une aide technique, administrative et financière aux coopératives des Territoires du Nord-Ouest et du Nouveau-Québec.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Deux grandes expositions d'art inuit ont été présentées à l'étranger au cours de l'année. La première, intitulée «Nous vivions des animaux», composée de gravures et de sculptures, a fait connaître l'art inuit aux Allemands et aux Italiens. La seconde, composée de dessins de Pitseolak et préparée en collaboration avec la West Baffin Eskimo Co-operative, a fait l'objet d'une tournée aux États-Unis offerte par le Canada dans le cadre des festivités du bicentenaire américain.

L'exposition présentée à bord du destroyer canadien Athabaskan pendant la visite officielle du navire à Leningrad et l'exposition intitulée «Les Gens de l'Intérieur», mettant en vedette huit artistes de Baker Lake et organisée en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de l'Ontario font partie d'autres expositions spéciales. Le Ministère a contribué au financement et à la planification de l'exposition intitulée «Patrimoine autochtone» présentée au Ontario Science Centre de Toronto, au cours de l'été.

Le Ministère a organisé dans le Nord une exposition concours visant à encourager la création de bijoux faits de matériaux traditionnels comme l'os, l'ivoire, le bois de cervidés. A l'issue du concours, le Ministère s'est porté acquéreur d'un certain nombre de ces bijoux pour les exposer dans le Nord.

Une conférence régionale sur l'art et la sculpture a été organisée à l'occasion d'une réunion du Conseil canadien des arts esquimaux tenue à Frobisher Bay, pour encourager le maintien de la qualité. D'importants progrès ont en outre été accomplis en vue de l'établissement d'un centre de recherche sur l'art inuit.

Éducation

Les habitants des deux territoires du Nord fréquentent des écoles territoriales, à l'exception des Indiens et des Inuit inscrits aux deux écoles de Yellowknife et à celle qu'administre la Société scolaire de la bande Rae-Edzo à Fort Rae.

En 1976-1977, environ la moitié des 12 958 élèves inscrits dans les T.N.-O. étaient Indiens ou Inuit. Au Yukon, les Indiens représentent environ 13 p. 100 des 5 150 élèves.

1	Une route du Nord.
2	L'atelier d'artisanat à Pangnirtung.
3	Des enfants à l'école.
4	La scierie d'Arctic Red River.

Aucun des territoires n'inscrit dans son budget sur l'éducation les sommes consacrées uniquement à l'éducation des autochtones. Au Yukon, où le Ministère administre une résidence pour les étudiants et fournit certains services éducatifs aux Indiens (ex.: pensionnats, subventions à la culture, amélioration des programmes d'études), le budget ministériel total a atteint 1,6 million de dollars. Dans les Territoires du Nord-Ouest, tous ces services sont assurés par l'administration territoriale.

Sept écoles du Yukon dispensent des cours de langues autochtones. Le Ministère a également offert la somme de \$156 917 à la Fraternité des autochtones du Yukon pour la mise sur pied d'un programme de rattrapage scolaire.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a maintenant pour principe que les enfants doivent pouvoir commencer leurs études dans leur langue maternelle, ce qui n'est malheureusement pas toujours possible puisqu'il y a très peu d'enseignants qualifiés capables d'offrir des cours dans l'une ou l'autre des langues autochtones. Pour remédier à cette situation, un programme de formation des enseignants a été mis sur pied pour les habitants du Nord. En outre, il existe maintenant plus d'une centaine d'aides-enseignants dans les écoles pour faciliter aux élèves le passage de leur langue à l'anglais.

Formation et emploi

Des programmes d'éducation et de formation ont été entrepris au sud du 60e parallèle à l'intention de plus de 250 autochtones du Nord. Les participants étaient inscrits à des programmes d'enseignement dans des universités, des collèges, ainsi que des écoles techniques et secondaires et avaient à leur disposition des services d'orientation établis en permanence à Ottawa et à Winnipeg. Ailleurs, on avait embauché des conseillers à temps partiel.

Le programme de formation en cours d'emploi a donné son plein rendement puisque plus de 180 autochtones du Nord ont été embauchés comme stagiaires, dont 80 p. 100 ont, par la suite, obtenu des emplois permanents. Par exemple, certains stagiaires, sous la surveillance d'un instructeur, ont construit des maisons pour le Ministère à Resolute Bay et à Igloolik.

Le programme de promotion professionnelle dans le Nord, dont la Commission de la Fonction publique assure la dotation en personnel et qui est financé par le Ministère, a fonctionné entièrement en 1976-1977. Ce programme aide les autochtones du Nord à trouver des emplois à plein temps à des niveaux intermédiaires de direction au sein de la Fonction publique fédérale. En outre, on a continué d'entretenir des rapports avec les

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

industries minières et pétrolières et avec les ministères fédéraux oeuvrant dans le Nord, afin de promouvoir la formation et l'emploi des autochtones de cette région.

Gestion des ressources

A cause de la demande croissante d'hydrocarbures et de l'objectif canadien touchant l'autonomie énergétique pour les années 80, il faudra poursuivre l'exploration dans le Nord afin de délimiter nos réserves en hydrocarbures et de répondre à la demande nationale de nouvelles sources d'énergie. En utilisant des moyens de contrôle appropriés, ces travaux d'exploration pourront être entrepris tout en minimisant les effets nuisibles sui les habitants et l'environnement du Nord.

Un énoncé de politique au sujet d'un projet de loi sur le pétrole et le gaz naturel et d'un nouveau règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada a été déposé devant la Chambre des communes au mois de mai 1976. Voici certaines propositions clés de cet énoncé: travaux obligatoires accrus; réduction des périodes de temps pendant lesquelles les rapports sur les projets d'exploration doivent demeurer confidentiels; établissement de niveaux minimaux de participation canadienne à l'exploitation des ressources non renouvelables; préférence accordée à Petro-Canada pour l'acquisition de terres de la Couronne et intérêt d'exploitation de 25 p. 100 pour certaines concessions. Il est prévu que le projet de loi sera déposé devant la Chambre au cours de 1977.

Un nouveau règlement sur le forage du pétrole et du gaz au Canada a été rédigé pour accroître la sécurité des travaux de forage sur la terre ferme et en mer. On a en plus établi un nouveau Règlement sur la production du gaz, pour assurer le contrôle des pipelines, des usines de traitement, des travaux et des installations connexes.

Le 15 avril 1976, le cabinet a autorisé le forage de puits dans la mer de Beaufort, à condition que les travaux soient soumis à des normes techniques et environnementales très strictes. Le forage a commencé au début d'août 1976 avec deux navires de forage. Un troisième navire est venu se joindre à eux plus tard dans la saison qui s'est terminée à la fin de septembre.

Un comité interministériel et intergouvernemental a été mis sur pied à la fin de la saison en vue d'évaluer les répercussions sociales, économiques, culturelles, environnementales et techniques de ce programme de forage. Les résidents du Nord canadien ont été consultés à cette occasion. A la suite de cette étude, un certain nombre de propositions ont été formulées pour améliorer les conditions environnementales et techniques et pour assurer aux habitants du Nord le maximum d'avantages sociaux, économiques et culturels.

D'autres projets entrepris au cours de l'année et portant sur les ressources comprenaient une étude faite en collaboration avec l'industrie sur les débouchés possibles des produits des usines de traitement du gaz projetées dans le delta, un énoncé des avantages probables de la production locale pour les habitants, une évaluation économique de projets d'exploitation des minéraux, du pétrole et du gaz, accompagnée des recherches nécessaires pour étayer les modifications aux lois et les répercussions des clauses prévues relatives aux redevances sur les propositions de revendications foncières. De plus, les intérêts de 45 p. 1 00 du gouvernement dans la Panarctic Oils Ltd. ont été transférés du Ministère à Petro-Canada en 1976-1977.

Le plus important employeur du secteur privé dans le Nord est l'industrie minière, qui compte 2 838 employés répartis dans les 12 mines des deux territoires. Les résidents du Nord sont aussi employés aux travaux d'exploration et dans d'autres secteurs de l'activité minière. En 1976-1977, quelque 30 095 concessions minières ont été jalonnées, 68 permis de prospection délivrés et environ 50 millions de dollars dépensés pour l'exploration et l'exploitation minières.

L'exploitation de la mine la plus septentrionale du Canada a officiellement débuté le 30 septembre 1976. Cette mine de plomb et de zinc, exploitée par la société Nanisivik Mines Limited, ainsi que le lotissement urbain, situés à 17 milles au nord-est d'Arctic Bay, à la pointe nord de l'île Baffin, ont employé 196 personnes, dont 48 Inuit. Le gouvernement a financé la construction de l'infrastructure de la mine (quai, aéroport, routes) et, en collaboration avec l'administration des Territoires du Nord-Ouest, celle d'un lotissement urbain. Les coûts ont été évalués à 18 millions de dollars dont 10 millions sont recouvrables. En retour, le gouvernement fédéral a reçu 18 p. 100 des intérêts sur la mine. La production commerciale de quelque 1 500 tonnes par jour est prévue pour le début de 1977. L'Association des Inuit de la région de l'île Baffin, après deux années d'étude et de consultation, se propose maintenant d'effectuer des recherches sur les répercussions sociales qu'aura cette mine sur les localités situées dans la partie nord de l'île Baffin.

Transports et communications

L'étude ferroviaire du Yukon, publiée en 1976 et à laquelle le Ministère a collaboré avec Transports Canada et l'administration territoriale, démontrait qu'il était rentable de prolonger le réseau de la White Pass and Yukon Railway jusque dans la région centrale du territoire. L'étude ne tenait nullement compte toutefois des facteurs sociaux et économiques. Un groupe de travail a donc été mis sur pied pour étudier ces aspects.

Au début de 1977, plusieurs propositions ont été soumises au gouvernement en vue de transporter le gaz naturel de l'archipel arctique sous forme liquide sur des brise-glaces-citernes. Le Ministère a joué un rôle actif dans les études interministérielles de ces propositions.

La Société Polar Gas a poursuivi ses travaux de recherche sur la faisabilité d'un projet de construction d'un gazoduc depuis les îles de l'Arctique jusqu'aux marchés du Sud et a manifesté son intention de présenter une demande à l'automne 1977. Vers la fin de 1976, la société Petro-Canada a fait savoir au Ministère qu'elle serait heureuse d'étudier la rentabilité d'un projet de transport du gaz naturel liquéfié de l'archipel arctique. Il s'agirait d'un projet-pilote visant à recueillir et à liquéfier le gaz naturel dans la région des îles Melville et Bathurst et, par la suite à le transporter, sous forme liquide, dans des navires-citernes à étrave renforcée jusqu'aux marchés de la côte est.

Deux tronçons de la route de Dempster, qui doit être achevée en 1979, ont été terminés en mars 1977. L'un, au nord, relie la borne milliaire 0 (28 milles au sud de Dawson) à la borne 237 (Eagle River) et l'autre, au sud, relie la borne 419 (à la jonction de la route du Mackenzie) à la borne 337 (cinq milles à l'est de Fort McPherson). Le pont de la rivière Eagle, réalisation du ministère de la Défense nationale, doit être ouvert à la circulation dans le courant de l'été 1977. Un plan d'entretien de cette route est en voie d'élaboration. Compte tenu des préoccupations exprimées par les autochtones, des études ont été entreprises au sujet des mesures portant sur le contrôle de la chasse dans cette région.

La construction de la route du Mackenzie a été interrompue et aucun travail ne devra être entrepris au-delà de la borne milliaire 425. Le financement de ce projet a été réaffecté pour terminer le plus rapidement possible la route de Dempster. Le programme d'emploi dans le Nord a poursuivi son programme de formation en techniques de construction routière et a terminé le tronçon de la route qu'il devait construire.

Le tronçon de la route de Carcross et de Skagway qui passe en Alaska doit être achevé en 1977. Les travaux se sont poursuivis sur le tronçon canadien de cette route, qui doit être ouverte à la circulation en 1978. En réponse

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

aux demandes des habitants de Fort-Liard et de Fort Simpson, des travaux techniques préliminaires et des études environnementales ont été exécutés pour le tracé projeté de la route de Liard, qui doit relier Fort Simpson et la route du Mackenzie à la limite de la Colombie-Britannique.

Pipelines du Nord

L'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, mise sur pied en mars 1974, a terminé ses audiences officielles et publiques en novembre. L'Enquête a reçu de nombreux témoignages sur les deux demandes suivantes: celle de la Canadian Arctic Gas Pipelines Ltd., visant à construire un gazoduc depuis la baie Prudhoe en Alaska, traversant ensuite le nord du Yukon et longeant enfin la vallée du Mackenzie, et celle de la Foothills Pipe Linos Ltd., visant à construire un gazoduc uniquement en terre canadienne depuis le delta du Mackenzie jusque dans le Sud. Entre avril 1974 et mars 1977, le Ministère a versé 1,2 million de dollars aux organisations autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pour leur permettre de participer activement à l'Enquête, de mener des études et de fournir des renseignements aux collectivités du Nord. D'autres groupes d'intérêt public ont reçu une aide financière de la Commission d'enquête.

Les dépenses de fonctionnement de l'Enquête se sont élevées à 3,5 millions de dollars pour la période allant d'avril 1974 à mars 1977.

En août 1976, la société Foothills Pipe Linos (Yukon) Ltd. a présenté une demande de construction d'un gazoduc de 42 pouces de diamètre longeant la route de l'Alaska, pour acheminer le gaz de l'Alaska de la baie Prudhoe à travers le Yukon. Certaines modifications ont été apportées à cette demande en mars 1977, portant le diamètre du gazoduc à 48 pouces.

Le Conseil des Indiens du Yukon a demandé des fonds pour entreprendre des recherches sur le pipeline et des programmes d'information des habitants, dans le cadre du projet de construction de la société Foothills Pipe Linos (Yukon) Ltd.; il a reçu la somme de \$119 400 en février 1977.

La société Polar Gas a poursuivi ses recherches sur la faisabilité de la construction d'un gazoduc à partir de l'archipel arctique jusqu'aux marchés du Sud et a indiqué qu'elle avait l'intention de présenter une demande à l'automne de 1977. Le Ministère participe depuis trois

1	Entraînement des parachutistes pour la lutte contre les incendies de forêt à Fort Smith.
2	Forage dans la glace pour les recherches de la Polar Gas.
3	Lamine de Nanisivik.

ans déjà à l'étude mixte des questions environnementales et sociales se rapportant à ce projet. A l'automne de 1976, Pétro-Canada a informé le Ministère qu'elle désirait étudier la faisabilité du transport du gaz naturel liquéfié produit dans l'archipel arctique. Il s'agirait d'un projet-pilote visant à assurer la collecte et la liquéfaction du gaz naturel dans la région des îles Melville et Bathurst et ensuite le transport de ce produit au moyen de navires-citernes à coque renforcée jusqu'aux marchés de la côte est.

Environnement du Nord

Administration

La modification du Règlement sur l'utilisation des terres a été terminée au début de 1977 après consultation avec les Conseils territoriaux et les représentants de l'industrie. Le règlement modifié, qui régira presque tous les types d'utilisation des terres de la Couronne non cédées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, a été promulgué le 3 mars 1977. Les modifications apportées assureront une protection environnementale plus sévère de toutes les régions du Nord, faciliteront l'administration et amélioreront les communications avec les autochtones au sujet de l'exploration et de l'exploitation.

En janvier 1975, une nouvelle politique a été annoncée afin d'empêcher l'aménagement non dirigé des lots pour chalets, de conserver les principales terres du bord de l'eau et de réduire la spéculation au sujet des terres de la Couronne.

En janvier 1977, une subdivision pour chalets, contenant 53 lots, a été achevée au lac Teslin au Yukon. Il s'agit de la troisième grande subdivision accordée par le Ministère au Yukon. En outre, tous les principaux travaux ont été terminés au cours de 1976-1977 aux deux autres subdivisions, soit au lac Marsh et au lac Tagish.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, des travaux préliminaires ont été poursuivis à plusieurs endroits. Les subdivisions pour chalets qui sont presque terminées sont celles des lacs Sandy, Blackwater, Madeline et Pickerel et celle de la pointe Whitebeach.

L'établissement de deux bureaux de district à Rankin Inlet et à Frobisher Bay va bon train. Lorsque les bureaux et les logements seront terminés dans le courant de l'été 1977, des employés du Ministère pourront y emménager. Ces employés assureront de meilleurs services aux habitants du Keewatin et des régions de l'île Baffin, ainsi qu'une meilleure liaison avec eux et faciliteront l'administration du Règlement sur l'utilisation des terres territoriales.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Le Ministère a limité ou empêché, au besoin, l'exploitation dans les régions où l'environnement ou les valeurs culturelles traditionnelles semblaient être menacés. Old Crow, au Yukon, la région de Tuktoyaktuk, la péninsule Bathurst, d'importants secteurs de l'île Somerset, la région de Baker Lake et la presqu'île de Boothia dans les Territoires du Nord-Ouest ont donc fait l'objet de mesures de protection.

Une importante étude a été entreprise dans la région de Tuktoyaktuk afin de déterminer la portée et la nature des moyens de contrôle environnemental nécessaires pour protéger les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage.

Il faut mener des études environnementales dans les régions marines de l'Arctique de l'Est avant d'élaborer un exposé des répercussions sur l'environnement, dans le cadre d'un programme de forage d'exploration au large des côtes de cette région. Aucun forage ne sera autorisé avant la fin de l'évaluation des répercussions sur l'environnement. Cette évaluation comprend deux étapes; tout d'abord, elle portera sur la région au sud du cap Dyer et ensuite sur la région au nord de ce cap. Le programme d'Étude de l'environnement marin de l'est de l'Arctique (É.E.M.E.A.) est assujéti à la décision du conseil des ministres sur le partage et le recouvrement des coûts et l'industrie devra déboursé la plus grande partie du coût total de ce programme de quatre ans devant commencer au cours de la prochaine année financière.

Un comité mixte formé des représentants du gouvernement et de l'industrie doit administrer l'ensemble du programme, dont une grande partie doit être mise en oeuvre par l'industrie pétrolière et ses experts - Conseils. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a commandé l'étude, présidera le Comité d'administration et s'assurera que l'exposé des répercussions sur l'environnement soit dressé de façon satisfaisante. Un comité consultatif, composé de représentants des collectivités et de spécialistes paragouvernementaux, informera le Comité d'administration de l'utilité et de l'efficacité du programme. Les rapports seront mis à la disposition du public et aucune donnée sur l'environnement ne sera gardée secrète.

On accorde beaucoup d'importance à la participation active des habitants de la localité et à l'établissement de bonnes voies de communication entre le Comité d'administration et les collectivités. Le programme comprend également une évaluation des répercussions d'ordre socio-économique du forage d'exploration.

Protection environnementale

Pendant l'année, un bon nombre d'études et de recherches sur la protection de l'environnement ont été entreprises par le Ministère ou pour son compte. On a étudié la réaction de la végétation septentrionale au feu, ainsi que la toxicité de l'arsenic et du cyanure pour les poissons et l'on a évalué la fragilité du soi au moyen de photomosaïques. Le Ministère a publié trente cartes nouvelles ou mises à jour de la série portant sur l'utilisation des terres; d'autres cartes sont par ailleurs en voie d'élaboration.

La surveillance des zones d'écoulement de pétrole a été poursuivie et le volume 4 de la bibliographie environnementale de l'archipel arctique a été publié.

L'évaluation des répercussions environnementales de l'usine du traitement du gaz de Taglu, propriété de l'Imperial Oil Limited, y compris des propositions, ont été soumises à l'étude du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. D'autres documents semblables doivent être rédigés sur les deux autres usines proposées de traitement du gaz, dont l'une se trouve à Parsons Lake et l'autre à Niglintgak.

Lutte contre les incendies de forêt

La lutte contre les incendies de forêt dans le Nord a pour but de protéger la vie, les propriétés, les ressources forestières, les lignes de transmission d'énergie et de communication, les aires de loisirs, les bassins hydrographiques, les zones sujettes à l'érosion et les habitats importants de la faune.

Cette année, la saison des incendies dans les Territoires du Nord-Ouest a commencé très tôt et s'est terminée plus tard que d'habitude à cause des températures saisonnières exceptionnelles. La fréquence des incendies a été normale. On a signalé quelque 313 incendies qui ont détruit, au total, 1 588 967 acres. De ce nombre, 133 ont été combattus et ont entraîné la perte de 214 171 acres de terre.

Au Yukon, 112 incendies seulement se sont déclarés comparativement à 166 en 1975. De ce nombre, 80 ont été combattus, soit 0,4 p. 100 seulement des 130 484 acres de terres incendiées.

Recherches nordiques

Les recherches nordiques ont porté principalement sur les problèmes touchant le changement social pour les autochtones du Nord, en particulier dans le domaine linguistique; les recherches socio-juridiques, principalement axées sur l'alcoolisme et sur l'établissement d'un programme d'éducation socio-juridique; les études démographiques; l'alimentation et le progrès social et autres secteurs de recherches, tels les communications dans le Nord, les principes éthiques relatifs à la recherche scientifique dans le Nord, les études historiques et les études sur l'utilisation des terres.

Au cours de sa quinzième année d'existence, le Programme de subventions pour la formation scientifique dans le Nord a permis l'octroi d'un total de \$350 000 en subventions. Un grand nombre de travaux de recherches nordiques ont ainsi été entrepris dans divers domaines scientifiques. Une somme additionnelle de \$75 000 a été allouée aux universités canadiennes en 1976-1977, pour qu'elles poursuivent leurs recherches sur certains problèmes relatifs au Nord et déterminés par le gouvernement.

Dépenses d'exploitation par secteur

...	Pourcentage du total	Répartition des dépenses d'exploitation
Développement territorial et social
Affaires territoriales	1.21	\$493,701
Développement social	2.42	986,955
Formation et emploi (liaison)	4.02	1,637,268
Recherches sociales	2.09	849,254
Carrières dans le Nord	2.13	866,021
Total partiel	11.87	\$4,833,199
Politique et planification (Nord)
Politique et planification	3.88	\$1,578,536
Enquête sur les pipelines	3.13	1,274,132
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	24.08	9,804,185
Programme écologique et social	0.78	318,761
Total partiel	31.87	\$12,975,614
Ressources naturelles et environnement du Nord
Eau, terres, forêts et environnement	30.16	\$12,279,255
Pétrole et minéraux	9.30	3,787,470
Total partiel	39.46	\$16,066,725
Administration du programme	13.56	\$ 5,518,247
Compte de retraite	3.24	\$ 1,319,000
Total	100.00	\$40,712,785

Dépenses d'immobilisations par secteur

...	Répartition des dépenses d'immobilisations	Pourcentage du total
Développement territorial et social
Affaires territoriales	1.74	\$615,740
Développement social	0.01	3,864
Formation et emploi (liaison)	0.01	3,561
Recherches sociales	0.15	54,126
Total partiel	1.91	\$677,291
Politique et planification (Nord)
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	91.57	\$32,492,185
Total partiel	91.57	\$32,492,185
Ressources naturelles et environnement du Nord
Eau, terres, forêts et environnement	3.86	\$ 1,371,267
Pétrole et minéraux	0.44	154,702
Total partiel	4.30	\$ 1,525,969
Administration du programme	2.22	\$ 786,328
Total	100.00	\$35,481,773

Subventions, allocations et autres paiements de transfert

1976-1977

Subventions	Dépenses en milliers de \$
Développement territorial et social	...
Culture indienne et esquimaude	27.4
Dépenses consacrées à la recherche scientifique (Nord)	419.8
...	447.2
Politique et planification (Nord)	...
Aide à la prospection	40.7
Arctic Instituts of North America pour le rassemblement de renseignements scientifiques sur les régions polaires.	150.0
...	190.7
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Aide à la Chamber of Mines	32.5
Association pour la prévention des accidents dans les mines des T.N.-O. et du Yukon	3.3
Société de conservation Yukon	3.0
Aide à l'Association des prospecteurs du Yukon	1.0
...	39.8
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	...
Aide à l'exploitation minière dans le Nord	525.6

Allocations	Dépenses en milliers de \$
Développement territorial et social	...
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (T.N.-O.)	2,203.2
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (Yukon)	186.5
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (T.N.-O.)	360.8
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (Yukon)	102.7
Location ou achat de maison à prix modique (Yukon)	178.0
Associations autochtones-recherches sur leurs revendications	267.6
Allocations aux Esquimaux en vue de favoriser le développement économique	399.0
Allocations à des associations autochtones en vue de favoriser la consultation	72.7
Allocation versée à la Chamber of Mines afin de couvrir les dépenses liées aux activités des comités de l'industrie minière	5.8
Allocation versée à l'administration territoriale du Yukon pour la conversion du financement des hôpitaux	1,271.0
Allocation versée à la Fraternité des autochtones du Yukon afin de couvrir les frais du programme de recyclage	81.6
...	5,128.9
Politique et planification (Nord)	...
Allocation versée à l'administration territoriale du Yukon afin de couvrir les frais liés au Programme de recherches sur la construction de pipeline dans le Nord.	35.0
Allocation versée au Conseil des Indiens du Yukon afin de couvrir les frais liés aux projets de recherche et d'information communautaire relativement aux projets de construction du pipeline.	119.4
Allocation versée à des groupes autochtones pour leur permettre d'intervenir auprès de la Commission d'enquête sur le pipeline du Nord	296.4
...	450.8
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord Allocation versée au Comité autochtone de la construction dans le Yukon afin d'obtenir les services d'un administrateur professionnel des programmes	30.0

Autres paiements de transfert	Dépenses en milliers de \$
Développement territorial et social	...
Subvention d'exploitation-Administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest	124,335.0
Subvention d'immobilisations-Administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest	41,000.0
Subvention d'exploitation-Administration territoriale du Yukon	20,165.0
Subvention d'immobilisations-Administration territoriale du Yukon	11,606.0
Administration et exploitation d'un programme de prêts aux petites entreprises-Administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest	2,709.0
...	199,815.0
Total	206,628.0

Prêts, investissements et avances

...	Dépenses en milliers de \$
Développement territorial et social Prêts aux résidants du Yukon aux fins de deuxième hypothèque	150.0
Prêts à l'administration territoriale du Yukon pour la réalisation de projets d'immobilisations dans certaines municipalités du territoire	5,100.0
Prêts aux résidants des Territoires du Nord-Ouest aux fins de deuxième hypothèque	20.0
Prêts à l'administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour la réalisation de projets d'immobilisations dans certaines municipalités et districts scolaires des territoires	5,700.0
Prêts aux revendicateurs autochtones afin de couvrir les frais liés à la recherche, à l'élaboration et aux négociations de leurs revendications	2,000.0
...	12,970.0
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Versements pour l'achat de capital-actions de la Panarctic Oils Limited	11,250.0*
Total	24,220.0

[*Depuis le 15 juin 1976, tous les intérêts de la Couronne dans la Panarctic Oils Limited ont été transférés à la Petrocan. Pour 1977-1978 et les années à venir, toutes les valeurs et autres biens de la Penarctic Oils Limited seront acquis par la Petrocan.]

Aide financière

Aide financière accordée aux administrations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en 1976-1977

Accords financiers	Yukon en milliers de \$	T.N.-O. en milliers de \$
Subvention de déficit d'exploitation	10,924.0	109,856.0
Subvention tenant lieu d'impôts sur le revenu	9,241.0	14,479.0
Subvention d'immobilisations	11,606.0	41,000.0
Total partiel	31,771.0	165,335.0
Allocations
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux	186.5	2,203.2
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux	102.7	360.8
Location ou achat de maison à prix modique	178.0	...
Conversion du financement des-hôpitaux	1,271.0	...
Programme de recherches sur la construction de pipelines dans le Nord	35.0	...
Total partiel	1,773.2	2,564.0
Autres paiements de transfert
*Programme de prêts aux petites entreprises	...	2,709.0
Total partiel	...	2,709.0
Prêts
Prêts aux résidants aux fins de deuxième hypothèque	150.0	20.0
Prêts pour le financement des caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	5,100.0	5,700.0
Total partiel	5,250.0	5,720.0
Total	38,794.2	176,328.0

[*En vertu d'un accord conclu entre le Ministre et le Commissaire, l'élément des territoires du Nord-Ouest du Fonds de prêts aux petites entreprises a été transféré à l'administration territoriale le 31 mars 1977.]

Le Programme des Finances et de l'Administration établit la politique des Programmes organiques qui régit les services professionnels et administratifs au sein de l'administration centrale et dans les bureaux de l'extérieur. Il offre directement des services professionnels et administratifs aux Programmes organiques. Ces services comportent le génie et l'architecture, les finances et la gestion, l'administration, ainsi que les affaires publiques et parlementaires.

Au cours de l'année, l'accent a surtout été mis sur la décentralisation de certaines fonctions en faveur des Programmes organiques et sur le renforcement de certains éléments au sein du Programme des Finances et de l'Administration.

La structure et le mandat de la Direction des services financiers ont été modifiés afin de raffermir son rôle. Cette Direction porte maintenant le nom de Direction des services administratifs et financiers et elle a pour fonction de conseiller la haute direction sur le déploiement des ressources humaines et financières. La capacité de la Direction à exécuter des analyses de programme, ainsi qu'à planifier et à élaborer un service d'information de la gestion a été accrue. De plus, la Direction a déterminé les programmes à examiner et conseille les Programmes organiques sur les façons et les moyens d'évaluer leurs travaux et leur efficacité. La réorientation s'est faite dans le cas des ressources actuelles, même s'il était possible de réduire le nombre d'années-homme. L'argent ainsi économisé a été affecté à des activités qui concordent davantage avec la direction qu'assume le Programme des Finances et de l'Administration.

Il en résulte qu'après la décentralisation des éléments de l'information en faveur de leurs programmes respectifs, la Direction de l'information du Ministère n'a pas uniquement reçu un nouveau mandat, mais elle a également été coiffée d'un nouveau titre soit celui d'Affaires publiques et parlementaires.

En plus d'offrir au Programme un service d'information, ainsi que tout le soutien nécessaire, c'est-à-dire l'audio-visuel, la distribution, l'impression et la coordination des graphiques, la Direction s'occupe également des relations parlementaires, de la Section chargée de la correspondance ministérielle, ainsi que de la direction fonctionnelle du service d'information du Programme. Le chef de la Direction est chargé de conseiller le Ministre et l'administration du Ministère en ce qui concerne les relations publiques, tout comme il doit établir une politique d'ensemble sur les communications.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Au cours de 1976-1977, la Direction des langues officielles a été décentralisée au profit du service du personnel de chacun des trois Programmes organiques.

Conformément aux propositions faites dans l'étude sur la gestion et le contrôle financier du Bureau du Vérificateur général, ainsi qu'aux résultats des évaluations faites par le Conseil du Trésor, une politique ministérielle régissant la gestion financière a été officiellement énoncée. Le rôle et les responsabilités de la nouvelle Direction ont été raffermis considérablement; des dispositions ont été prises en vue d'assurer une direction fonctionnelle ferme pour tous les aspects de la gestion financière au sein du Ministère, de conseiller le Sous-ministre et le Comité de gestion du Ministère ainsi que d'établir un organisme consultatif et régulateur centralisé, possédant la fermeté et la compétence nécessaires.

Trois directorats ont été créés pour mettre en oeuvre cette politique: le Directeur des travaux de comptabilité du Ministère, le Directeur de l'analyse et de la planification des ressources et le Directeur de l'administration financière. Afin d'assurer une gestion financière coordonnée et disciplinée à l'échelle du Ministère, un comité ministériel des finances a été formé; il est composé du directeur des travaux de comptabilité, du directeur de l'analyse et de la planification des ressources ainsi que du conseiller financier et administratif de tous les programmes en cours.

Il est prévu que l'organisation et la dotation en personnel seront terminées au cours de la prochaine année financière.

Les groupes organisationnels de la Division de l'informatique et du Service de conseil en gestion proviennent de l'organisation déjà en place et continueront, tout comme par le passé, d'assurer les mêmes services.

La Direction du génie et de l'architecture doit élaborer des orientations, des méthodes et des normes à suivre lors de toute activité de planification, de conception, de construction, d'entretien et d'acquisition relative aux biens immeubles et autres actifs du Ministère. La Direction assure également des services de consultation et de soutien aux trois programmes en cours, ainsi qu'à leurs bureaux régionaux et représente le Ministère au sein de plusieurs comités internationaux, nationaux et interministériels et de groupes de travail.

Voici quelques activités qui se sont déroulées au cours de l'année: fourniture de 3 355 milles au trait de photographie aérienne et de coupure de carte couvrant une distance de 58,5 millions d'acres de terrain; administration d'importants travaux de conception et de construction de divers canaux couvrant une distance globale de 400 milles, soit 108 écluses dont les capitaux fixes sont évalués à 447 millions de dollars; administration du programme d'essai spécial en vue de la répartition des responsabilités entre le MAINC et le MTP; mise en oeuvre d'enquêtes et d'études, publication de rapports et élaboration de plans et de conception pour lieux et ouvrages historiques par tout le Canada, ainsi qu'élaboration d'un plan directeur pour la rédaction, la production et la distribution de près d'une centaine de directives, normes, lignes de conduite, communiqués, bulletins d'information et manuels relatifs à des sujets techniques.

La Direction des services administratifs élabore des formalités administratives et assure des services en ce qui a trait aux installations, à la bibliothèque du Ministère, aux manuels et directives, au traitement des mots, aux registres et à la sécurité. Au cours de l'année, la mise en oeuvre d'un système de classification des dossiers s'est poursuivie au sein des administrations régionales et des bureaux extérieurs du Ministère.

En 1976-1977, le Ministère a procédé, aux bureaux de l'administration centrale, à une réorganisation complète des services du traitement des mots, y compris la location d'un équipement plus perfectionné ainsi qu'une redistribution du personnel assurant ainsi, aux programmes en cours, des services de transcription et de dactylographie plus rapides et moins coûteux.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

La Division des relations parlementaires voit à la coordination de tous les aspects des relations du Ministère avec le Parlement, le Cabinet et le gouverneur en conseil. La préparation des réponses aux questions des députés et des rapports destinés à la Chambre des communes, au Sénat et aux comités parlementaires relève aussi de cette Division. Au cours de la dernière partie de la première session et de la première partie de la deuxième session de la 30^e législature, du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977, le Ministère a donné suite à 130 questions écrites et sept demandes de production de documents. Le Ministre, pour sa part, a répondu en Chambre à 106 questions. A cela s'ajoutée des débats sur deux projets ministériels, deux jours de l'opposition, six motions d'ajournement et une motion d'un député.

La Direction du personnel, qui est comptable au Sous-ministre, a été réorganisée au cours de l'année. La Division des ressources humaines est chargée du recrutement, de la sélection, du perfectionnement et de l'utilisation des ressources humaines afin de répondre aux besoins du Ministère. La Division des relations de travail et de la rémunération coordonne la constitution, l'évaluation, la détermination et l'administration des niveaux et des conditions de travail, des traitements et des avantages des fonctionnaires du Ministère. La Division de la coordination et de l'évaluation coordonne l'élaboration et la mise en application de lignes de conduite relativement à tout le personnel du Ministère. La Division est chargée également de l'évaluation des activités en gestion du personnel, ainsi que du rassemblement des données générales, des services et des méthodes de classement des documents et des moyens de communication.

La Direction a des attributions fonctionnelles au niveau de toutes les disciplines relatives au personnel des Programmes et des bureaux régionaux et assume le rôle d'agent de liaison entre les organismes centraux.

Bureaux régionaux

Parcs Canada	Atlantique	Ontario	Bureau du canal
...	Propriétés	132,2e Rue,	Trent-Severn
...	historiques	Est	C.P. 567
...	Rue Upper	Boîte postale	Peterborough
...	Water	1359	(Ontario)
...	Halifax	Cornwall	K9J 6Z6
...	(Nouvelle-	(Ontario)	...
...	Écosse)	K6H 5V4	...
...	B3J 1S9
...	Québec	Prairies	Bureau du canal
...	1141, Route	114, rue Garry	Rideau
...	de l'Église	Winnipeg	12, avenue
...	Boîte Postale	(Manitoba)	Maple Nord
...	10275	R3C 1G1	Smiths Falls
...	Ste-Foy	...	(Ontario)
...	(Québec)	...	7A 1Z5
...	G1V 4H5
...	...	Ouest	Bureau des canaux
...	...	134, 11e	du Québec
...	...	Avenue, S.-E.	200, boulevard
...	...	Calgary	Greenfield Park
...	...	(Alberta)	(Québec)
...	...	T2G 0X5	J4B 2M4
Direction de	Provinces de l'Ouest
la promotion	Ressources minQrales
Qconomique	indiennes
Indiens-	112, 11e Avenue, S.-E.
Esquimaux	Calgary (Alberta)
...	T2G 0X5
Affaires	Territoires	Alberta	Ontario
indiennes et	du Nord-Ouest	C.N. Tower	Édifice Arthur
esquimaudes	5110A, 50e	10004, 104e	Meighen
...	Avenue	Avenue	55, avenue St.
...	3e Qtage	Edmonton	Clair, Est
...	Boîte postale	(Alberta)	Toronto (Ontario)
...	2760	T5J 0K1	M4T 2P8
...	Yellowknife
...	(T.-N.-O.)

...	X1A 1C9
...	Yukon	Saskatchewan	QuQbec
...	Édifice	Édifice	1141, Route de
...	fédéral	MacCallum Hill	l'Église
...	Whitehorse	1874, rue	Boete postale
...	(T.-Y.)	Scarth	8300
...	Y1A 2B5	Regina	Ste-Foy Québec)
...	...	(Saskatchewan)	G1V 4C7
...	...	S4P 2G7	...
...	Colombie-	Manitoba	Maritimes
...	Britannique	275, avenue	77, rue Victoria
...	Boîte postale	Portage	Boîte postale 160
...	10061	Winnipeg	Amherst
...	Pacific Centre	(Manitoba)	(Nouvelle-Écosse)
...	Limited	R3B 3A3	B4H 3Z3
...	700, rue	...	George, Ouest
...	Vancouver (C.-B.)
...	V7Y 1C1
Affaires	Territoires du	Yukon	...
du Nord	Nord-Ouest	Édifice 200	...
...	Boîte Postale	Takhini	...
...	1500	Whitehorse (T.-Y.)	...
...	Yellowknife	Y1A 3V1	...
...	(T.-N.-O.)
...	X0E 1H0
Services	Territoires	Services techniques des	...
techniques	du Nord-Ouest	provinces des	...
...	Boîte postale	Prairies	...
...	1583	604 Édifice fédéral	...
...	Yellowknife	101, 22e Rue	...
...	(T.-N.-O.)	Saskatoon	...
...	X0E 1H0	(Saskatchewan)	...
...	...	S7K 0E1	...

La Division des relations parlementaires voit à la coordination de tous les aspects des relations du Ministère avec le Parlement, le Cabinet et le gouverneur en conseil. La préparation des réponses aux questions des députés et des rapports destinés à la Chambre des communes, au Sénat et aux comités parlementaires relève aussi de cette Division. Au cours de la dernière partie de la première session et de la première partie de la deuxième session de la 30^e législature, du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977, le Ministère a donné suite à 130 questions écrites et sept demandes de production de documents. Le Ministre, pour sa part, a répondu en Chambre à 106 questions. A cela s'ajoutée des débats sur deux projets ministériels, deux jours de l'opposition, six motions d'ajournement et une motion d'un député.

La Direction du personnel, qui est comptable au Sous-ministre, a été réorganisée au cours de l'année. La Division des ressources humaines est chargée du recrutement, de la sélection, du perfectionnement et de l'utilisation des ressources humaines afin de répondre aux besoins du Ministère. La Division des relations de travail et de la rémunération coordonne la constitution, l'évaluation, la détermination et l'administration des niveaux et des conditions de travail, des traitements et des avantages des fonctionnaires du Ministère. La Division de la coordination et de l'évaluation coordonne l'élaboration et la mise en application de lignes de conduite relativement à tout le personnel du Ministère. La Division est chargée également de l'évaluation des activités en gestion du personnel, ainsi que du rassemblement des données générales, des services et des méthodes de classement des documents et des moyens de communication.

La Direction a des attributions fonctionnelles au niveau de toutes les disciplines relatives au personnel des Programmes et des bureaux régionaux et assume le rôle d'agent de liaison entre les organismes centraux.